

DELIBERATION N° 2024-04-009

**SYNDICAT MIXTE DES EAUX DU MAUMONT**

Département de la Corrèze

**SEANCE DU COMITE SYNDICAL DU 11 AVRIL 2024 A 15 HEURES**

Nature de l'acte :	Délibération
Domaine d'intervention :	
7	FINANCES LOCALES
7.1	DÉCISIONS BUDGÉTAIRES
7.1.2	DÉLIBÉRATIONS AFFÉRENTES AUX DOCUMENTS BUDGÉTAIRES
<u>Objet</u> :	Vote du compte administratif 2023

*L'an deux mille vingt-quatre, le 11 avril à 15 heures*

Le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au siège du Syndicat à Favars, sous la présidence de Monsieur BREUIL Robert

Date convocation du Comité Syndical : **3 avril 2024**

Nombre de membres en exercice : 22

Présents : 14

Pouvoir :

Votants : 14

Pour : 14

Contre :

Secrétaire de séance : Monsieur RENOU Julien

Présents :

Monsieur VERGNE Jean-Pierre pour la commune de CHANTEIX

Monsieur MOREIRA José pour la commune de CORNIL

Monsieur CHASTANET Jacques et Monsieur CHANAT Christophe pour la commune de ST- CLEMENT

Monsieur BREUIL Robert et Madame MAURY Catherine pour la commune de ST GERMAIN LES VERGNES

Monsieur MENOIRE Jean-Marc pour la commune de ST HILAIRE- PEYROUX

Monsieur GOLFIER Robert et Monsieur DELPY Patrice pour la commune de STE FEREOLE

Monsieur MANIERE Christian pour la commune de VENARSAL

Monsieur RENOU Julien et Monsieur VIALLE Marcel pour la commune de CHAMEYRAT

Monsieur DELAGE Alain et Monsieur DAUBERNARD Pascal pour la commune de ST MEXANT

Absents :

Monsieur JAUVION Bernard et Monsieur SOULIER Raymond pour la commune de FAVARS

Monsieur BARATAUD Julien pour la commune de CHANTEIX

Monsieur MOUSSOUR Florent et Monsieur DURAND Yann pour la commune de LE CHASTANG

Monsieur PRIMAULT Patrice pour la commune de VENARSAL

Monsieur ESCURE Michel pour la commune de CORNIL

Le 11 avril 2024, sous la présidence du Vice-Président Monsieur Robert BREUIL, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2023, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

### COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL

Libellé	fonctionnement		investissement		ensemble	
	Dépenses Ou déficit	Recettes Ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents
Résultats reportés		439 540.80		342 075.87		781 616.67
Opérations de l'exercice	1 573 218.46	1 550 050.11	477 706.34	341 750.48	2 050 924.80	1 891 800.59
TOTAUX	1 573 218.46	1 989 590.91	477 706.34	683 826.35	2 050 924.80	2 673 417.26
Résultats de clôture		416 372.45		206 120.01		622 492.46
Restes à réaliser			297 406.00	115 218.00	297 406.00	115 218.00
TOTAUX CUMULÉS	1 573 218.46	1 989 590.91	775 112.34	799 044.35	2 348 330.80	2 788 635.26
RÉSULTATS DÉFINITIFS		416 372.45		23 932.01		440 304.46

2° Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

Ont signé au registre des délibérations :

Pour copie conforme

Monsieur Robert BREUIL, Vice-Président

